

Comprendre un relevé de notes délivré par l'UFR LVE

Cette notice décrit les règles applicables à compter de l'année universitaire 2023-2024 pour les étudiants inscrits en Licence. Suite à la mise en place de l'Évaluation Continue Intégrale (ECI) au sein de l'UFR LVE, aucune seconde session n'aura lieu.

Pour tout relevé antérieur, veuillez contacter votre scolarité.

Pour lire votre relevé de notes, commencez par prendre connaissance du **résultat** à l'élément le plus haut de la formation :

1 – à l'année (appelée VET ou Version d'étape)

2 – au semestre ou aux blocs annuels

3 – à l'UE (ou Unité d'enseignements)

4 – à l'EC (ou élément constitutif) = les matières enseignées

Dès lors que l'élément supérieur a pour résultat ADM (= Admis) ou ADMC (= Admis par compensation) : tous les éléments inférieurs qui le composent sont validés, y compris par compensation

Exemple :

Vous obtenez un résultat ADM à la 1^{ère} année de la licence LLCER Anglais (VET LLR2L1) : vous avez validé toutes les UE, même si l'une d'elles a une note inférieure à 10.

Vous obtenez un résultat ADM à l'UE 1 Enseignements fondamentaux Langue : vous avez validé tous les EC qui la composent, y compris ceux ayant une note inférieure à 10.

Élément	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat
Année	ADM	AJ	AJ	AJ	AJ
Au semestre Ou à un bloc annuel	ADM	ADM	AJ	AJ	AJ
UE	ADM	ADM	ADM	AJ	AJ
EC	ADM	ADM	ADM	ADM	AJ

Attention : les règles de compensation diffèrent pour les formations organisées en semestres et les formations organisées en regroupements cohérents d'UE (dites « aux blocs »).

Les exemples ci-dessous sont donnés aux fins de démonstration

Il faut tenir compte des coefficients associés à chaque semestre ou UE ou EC.

Pour plus de précisions sur votre formation, veuillez vous référer aux modalités de contrôle des connaissances et au guide des études.

► FORMATIONS ORGANISÉES EN SEMESTRES (Licences LLCER Langues Nordiques, Italien, Russe et Franco-allemand)

SEMESTRE 1	+	SEMESTRE 2	ANNEE
UE 1 à 5	↔	UE 6 à 10	
Résultat ADM capitalisable		Résultat ADM capitalisable	

1 – Validation de l'année

Pour valider son année, il faut que la moyenne des 2 semestres soit supérieure à 10.

Les semestres se compensent entre eux.

*Exemple : vous avez obtenu 8/20 au semestre 1 (résultat = AJ) et 12/20 au semestre 2 (résultat = ADM).
Vous validez votre année : $12/20 + 8/20 = 20/40$ soit 10/20.*

2 – Validation du semestre

Les semestres sont capitalisables et des crédits ECTS y sont associés.

Cela signifie que même si le résultat à l'année est AJ (= ajourné), vous conservez le bénéfice de la validation du semestre (moyenne du semestre supérieure à 10).

En cas de redoublement ou d'attribution du statut AJAC (= AJourné Autorisé à Continuer), vous n'aurez pas à repasser l'ensemble des UE qui composent ce semestre.

Cela signifie également que vous ne pourrez pas demander à repasser certaines matières pour augmenter votre note.

3 – Validation des UE

Au sein du semestre, les UE se compensent entre elles.

Exemple : le semestre 1 se compose des :

* UE 1 = 8/20

* UE 2 = 12/20

* UE 3 = 15/20

* UE 4 = 7/20

* UE 5 = 8/20

Total = 10/20

Les UE sont capitalisables. Si aucun élément supérieur n'a été validé (année ou semestre) mais que vous avez obtenu le résultat ADM à une UE, celle-ci est définitivement acquise. Vous n'aurez pas à la repasser.

4 – Validation des EC

Le même raisonnement s'applique pour la validation des EC : si l'UE est validée, tous les EC sont validés. Si aucun élément supérieur n'a été validé mais que vous avez obtenu le résultat ADM à l'EC, et que des crédits ECTS lui sont affectés, l'EC est définitivement acquis.

Exemple :

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	ANNEE = AJ
Bloc disciplinaire	Bloc disciplinaire	Bloc D = ADM
UE 1	UE 6	Toutes les UE disciplinaires sont validées.
UE 2	UE 7	
UE 3	UE 8	
Bloc transversal	Bloc transversal	Bloc T = AJ
UE 4 : 2/20	UE 9 : 12/20	Seules les UE avec un résultat ADM (note supérieure à 10) sont validées et n'auront pas à être repassées.
UE 5 : 15/20	UE 10 : 2/20	

Trois résultats sont possibles :

ADM : vous avez obtenu une note supérieure ou égale à 10.

ADMC : vous avez obtenu une note inférieure à 10 à l'UE mais vous avez validé le bloc annuel auquel l'UE appartient. Elle est validée par compensation.

AJ : vous avez obtenu une note inférieure à 10 à l'UE et vous n'avez pas validé le bloc annuel auquel elle appartient. Aucune compensation ne peut donc s'appliquer.

A noter : le résultat ADCMC ne figurera que sur les relevés de note délivrés à compter de l'année universitaire 2024-2025.

4 – Validation des EC

Pour les EC, la règle de compensation est la même que pour les formations aux semestres. Une UE validée entraîne la validation des EC qui la composent.

La validation d'un EC sans validation de l'UE sera conservable d'une année sur l'autre dès lors que celui-ci est affecté de crédits ECTS.

► STATUT AJAC (Ajourné mais Autorisé à Continuer)

Le règlement commun des études 2022-2027 (article 2.2.1 point i) prévoit : « *Les Modalités de contrôles des connaissances et des compétences des formations peuvent prévoir l'une ou l'autre des dispositions suivantes pour attribuer le statut AJAC à un étudiant.* »

L'UFR LVE a opté pour la seconde option pour toutes les licences, suivant décision adoptée par la CFVU du 26 septembre 2023, à savoir :

Un étudiant n'ayant pas validé sa L1 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé, s'il le souhaite, à s'inscrire dans l'année supérieure.

► FORMATIONS ORGANISÉES EN BLOCS (Licences LLCER Espagnol, Allemand, Anglais et Licences LEA)

SEMESTRE 1		SEMESTRE 2		ANNEE	
	Bloc disciplinaire		Bloc disciplinaire		Bloc disciplinaire
	Bloc transversal		Bloc transversal		Bloc transversal

1 – Validation de l'année

Au sein de l'UFR LVE, pour valider une année, il faut valider les deux blocs annuels.

Il existe deux blocs :

- * disciplinaire (constitué de 3 UE)
- * transversal (constitué de 2 UE)

La note obtenue à l'année ne détermine pas le résultat, la note des blocs oui.

Si la note à l'année est associée au résultat ADM, elle permet de déterminer l'obtention d'une mention.

Il faut donc uniquement regarder le résultat à l'année : ADM / AJ / AJAC.

Exemple :

Vous avez obtenu 11,5/20 à l'année : 8 au bloc annuel disciplinaire et 15 au bloc annuel transversal.

Vous ne validez pas votre année, car il faut avoir obtenu 10/20 au moins à chacun des blocs.

2 – Validation du semestre

Seuls les blocs **annuels** sont capitalisables.

Cela signifie que vous ne pouvez pas valider un bloc semestriel et donc un semestre. Toutefois, des notes de fin de semestre (« intermédiaires ») vous sont fournies afin que vous puissiez avoir une visibilité sur votre niveau. Aucun résultat n'est associé aux blocs semestriels, uniquement une note.

La compensation se fait uniquement au sein de blocs de même nature. Ainsi, le bloc semestriel transversal du semestre 1 compensera le bloc semestriel transversal du semestre 2, mais il ne compense pas le bloc semestriel disciplinaire du semestre 1 ou du semestre 2.

3 – Validation des UE

Chaque bloc regroupe des UE.

Le bloc disciplinaire annuel regroupe 6 UE, soit 3 UE par bloc semestriel.

Le bloc transversal annuel regroupe 4 UE, soit 2 UE par bloc semestriel.

Un bloc annuel validé entraîne la validation, par compensation, des UE qui le composent.

Un étudiant n'ayant pas validé sa L2 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé, s'il le souhaite, à s'inscrire dans l'année supérieure, à condition d'avoir validé sa L1.

Formations organisées en semestres :

Vous n'avez pas validé un semestre ou vous n'avez validé aucun des deux semestres, mais vous avez validé au moins 80% des UE de l'année : vous avez droit au statut AJAC.

Formations organisées en blocs :

Vous n'avez pas validé un bloc ou vous n'avez validé aucun des deux blocs, mais vous avez validé au moins 80% des UE de l'année : vous avez droit au statut AJAC.

Un tableau récapitulatif des informations communiquées dans la présente note figure en page suivante.

► **TABLEAU RÉCAPITULATIF**

	POUR VALIDER SON ANNÉE	POUR ÊTRE AJAC
<p>FORMATIONS ORGANISÉES EN SEMESTRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Franco-Allemand • Italien • Langues nordiques • Russe 	<p>La moyenne des deux semestres (S1 + S2) doit être supérieure ou égale à 10/20.</p>	<p>Il faut avoir validé 80% des UE.</p> <p>Si un semestre est validé, alors on considère validées <u>toutes</u> les UE de ce semestre.</p>
<p>FORMATIONS ORGANISÉES PAR BLOCS COHÉRIENTS D'UE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allemand • Anglais • Espagnol • LEA 	<p>Il n'y a pas de moyenne au semestre mais à l'année et par bloc (donc deux moyennes systématiquement à la fin de l'année : moyenne bloc 1 et moyenne bloc 2).</p> <p>Il faut avoir validé les deux blocs.</p> <p>Compensation au sein d'un bloc annuel : si un bloc est validé (ce qu'on ne saura qu'à la fin de l'année), on considère validées toutes les UE au sein de ce bloc.</p> <p>La moyenne (bloc 1 + bloc 2) n'a aucune pertinence.</p>	<p>Il faut avoir validé 80% des UE tous blocs confondus.</p> <p>L'étudiant doit repasser toutes les UE non validées, sauf celles acquises par compensation au sein d'un bloc validé à l'année.</p> <p>La moyenne par bloc au semestre n'a aucune pertinence.</p>

La responsable de scolarité



J. VALLART



Le directeur de l'UFR LVE



M. POPELARD

Dernière MAJ : Juillet 2025



Normandie Université

UFR LVE · Langues vivantes étrangères
 Campus 1
 Esplanade de la Paix
 CS 14032 · 14032 Caen cedex 05
 lve.scolarite@unicaen.fr